

Concertation publique règlementaire
du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

Bilan de la concertation

**RD559 - Aménagement entre le carrefour de
Fontsaïnte et le Var - Commune de La Ciotat**

Juin 2023



PRÉAMBULE 3

LE PROJET 4

PRESENTATION DU PROJET	4
SYNTHESE DES ETUDES PRELIMINAIRES	5
SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	5
PRESENTATION DES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION	6

MODALITES DE LA CONCERTATION 11

CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DELIBERATIONS	11
OBJET DE LA CONCERTATION	11
PERIODE DE CONCERTATION	11
MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	12

ANALYSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION 16

PARTICIPATION A LA CONCERTATION PUBLIQUE	16
LIEU DE RESIDENCE DES PARTICIPANTS A LA CONCERTATION	17
AVIS EXPRIMES PAR LES PARTICIPANTS	17
FOCUS QUANTI SUR L'ASSOCIATION LES DYNAMOS	18
FOCUS QUANTI SUR LES RESIDENTS DU PARC CHANTEBRISE	18

ANALYSE QUALITATIVE DES CONTRIBUTIONS 19

METHODE	19
SYNTHESE DES THEMATIQUES LES PLUS ABORDEES	20
LES AVIS EXPRIMES DANS LES CONTRIBUTIONS ECRITES	21
FOCUS QUALI SUR L'ASSOCIATION LES DYNAMOS	27
FOCUS QUALI SUR LES RESIDENTS DU PARC CHANTEBRISE	28
LES AVIS EXPRIMES EN PERMANENCES	29

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION 30

CONCLUSION ET CHOIX DE LA SOLUTION : 32

ANNEXES : 33

PRÉAMBULE

Le présent bilan porte sur la concertation publique du projet d'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Font Sainte et le Var au sein de la commune de La Ciotat qui s'est tenue au printemps 2023 :

Concertation publique règlementaire du 24 avril au 26 mai 2023

Conformément aux dispositions des articles L103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme relatives à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

Ce bilan de la concertation mis à disposition du public, présente :

- * le cadre de l'élaboration du projet ;
- * le dispositif de concertation mis en place ;
- * synthétise les contributions portées à connaissance du maître d'ouvrage ;
- * les suites à donner.



LE PROJET

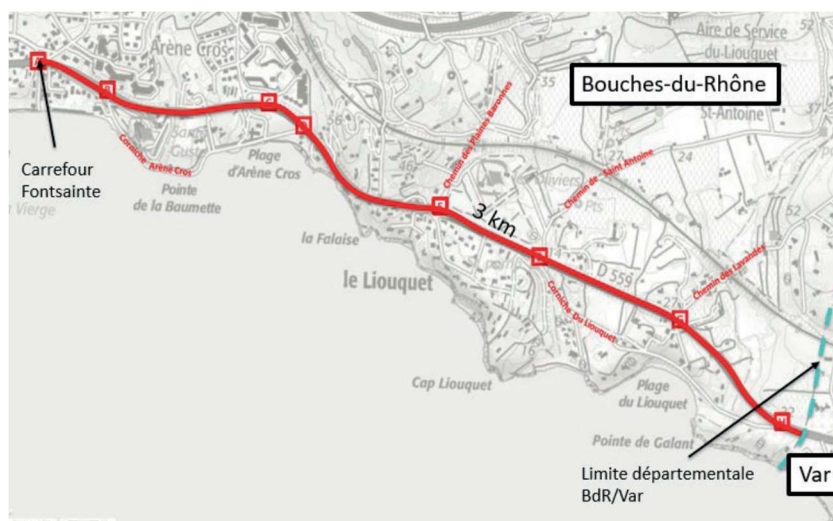
PRESENTATION DU PROJET

La **RD559** est l'**axe principal** de la commune de La Ciotat qu'elle traverse d'Ouest en Est pour desservir le département du Var.

- La portion de route concernée par le projet porte sur un **linéaire de 3 km** entre le carrefour de Font Sainte et la limite départementale des Bouches-du-Rhône et du Var.

Actuellement, la **RD559** ne répond plus à l'**usage actuel** :

- le **trafic routier y est dense** ;
- cette voie possède des caractéristiques « rase campagne » incitant à des **vitesse excessives** ;
- il y a un **manque d'aménagements dédiés aux modes doux**.



LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet d'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Font Sainte et le Var a pour but de :

- Sécuriser la voie pour l'ensemble des usagers ;
- Déployer une offre pour les modes doux (piétons + vélos) ;
- S'inscrire dans le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes en tant que Véloroute Nationale n°65 (V65) reliant l'EuroVélo 17 à l'EuroVélo 8 ;
- Permettre l'accès sécurisé aux plages et restaurants ;
- Créer des zones de stationnement.

SYNTHESE DES ETUDES PRELIMINAIRES

Les études préliminaires ont montré que la RD559 s'inscrit comme un **axe d'intérêt économique important**. Trois études de trafic ont été réalisées : en 2010, en 2014 puis en 2022.

Elles ont montré que la vitesse de circulation est globalement respectée mais des **excès de vitesse ont été relevés** notamment dans le sens La Ciotat → Saint-Cyr-sur-Mer.

Certains carrefours peuvent supporter plus de **2000 véh/h en heure de pointe**.

Un **stationnement sauvage** constant est relevé notamment aux abords des chemins d'accès pour les plages le long de la RD559.

L'étude de 2022 a montré par rapport à celle réalisée en 2010, une **augmentation du trafic de plus de 15%** à la hauteur du carrefour de Font Sainte et une **baisse de presque 17%** à la **limite du Var**.

De plus elle a permis de déterminer une **part du trafic de transit assez faible**.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'étude des enjeux environnementaux du secteur confirme l'intérêt de la solution d'aménagement notamment en terme de **faible impact sur l'environnement**.

En effet, le tronçon de la RD559 concerné par le projet traverse sur sa partie Est jusqu'à la limite administrative de La Ciotat, une **zone majoritairement agricole**.

Une fois l'entrée d'agglomération passée, la route entre dans une **partie plus urbanisée à majorité résidentielle**.

Concernant le milieu physique, le projet n'engendrera **pas d'imperméabilisation complémentaire** et des études seront réalisées en phase AVP pour s'assurer que les objectifs de qualité des différents rejets dans le milieu naturel soient bien respectés.

Concernant les milieux naturels, un **site Natura 2000 et ZNIEFF type 2** ont notamment été identifiés à proximité du site d'étude et feront l'objet d'une **vigilance particulière** dans la prochaine phase d'étude AVP.

PRESENTATION DES VARIANTES SOUMISES A LA CONCERTATION

Les trois scénarii d'aménagement proposés sont localisés sur trois tronçons de la RD559 :

- Scénario 1 piste cyclable bidirectionnelle** : il comprend la mise en place d'une piste cyclable bidirectionnelle ainsi qu'un trottoir côté sud (mer).
- Scénario 2 voie verte** : il comprend la mise en place d'une voie verte (espace piétons/vélos) côté sud (mer).
- Scénario 3 deux pistes cyclables unidirectionnelles** : il comprend la mise en place de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée.

Les 3 tronçons du projet d'aménagement routier de la RD559

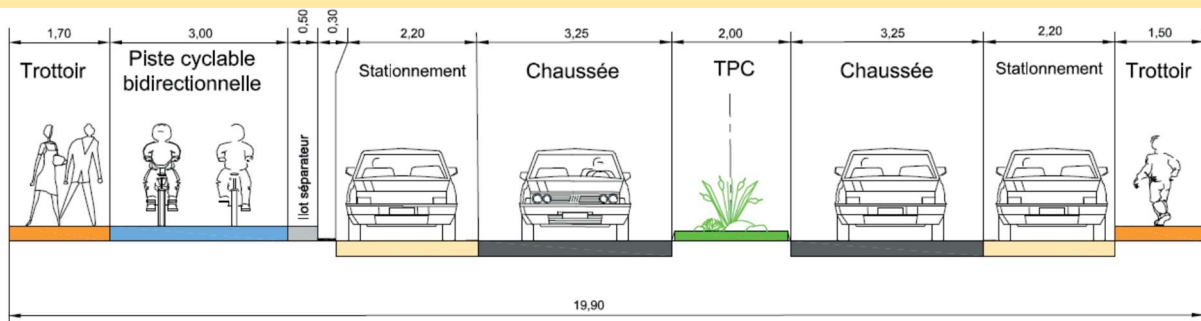


LES VARIANTES DES PROFILS EN TRAVERS

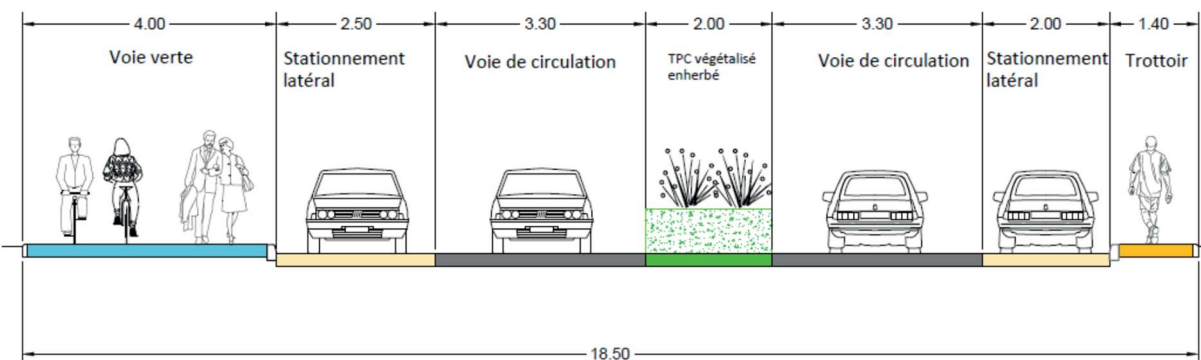
Différents profils ont été étudiés :

Tronçon n°1 : zone urbaine :

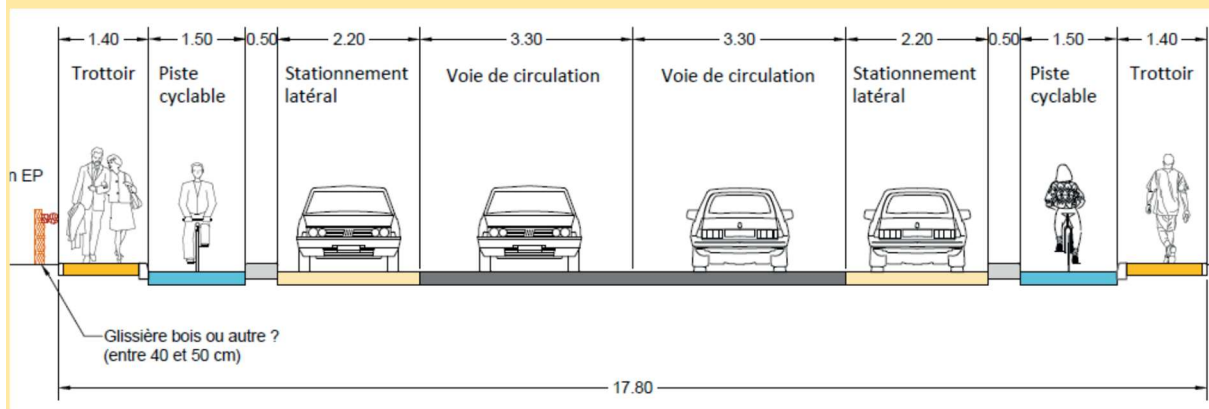
Scénario 1 : piste cyclable bidirectionnelle et trottoirs



Scénario 2 : voie verte

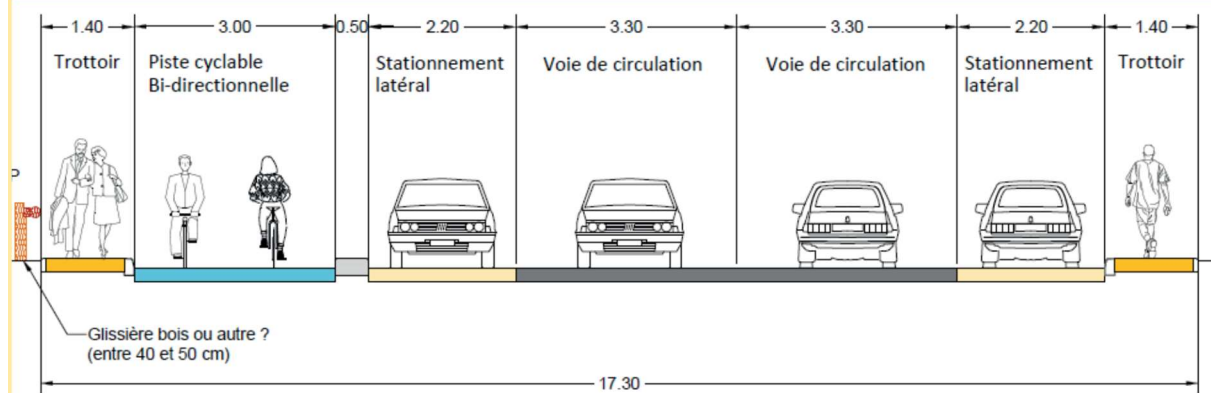


Scénario 3 : pistes cyclables unidirectionnelles

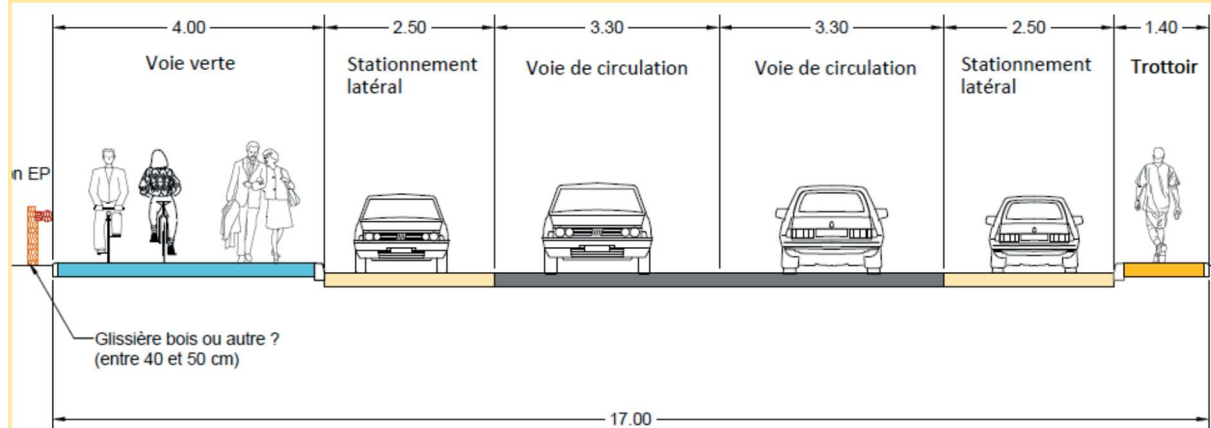


Tronçon n°2 : zone intermédiaire :

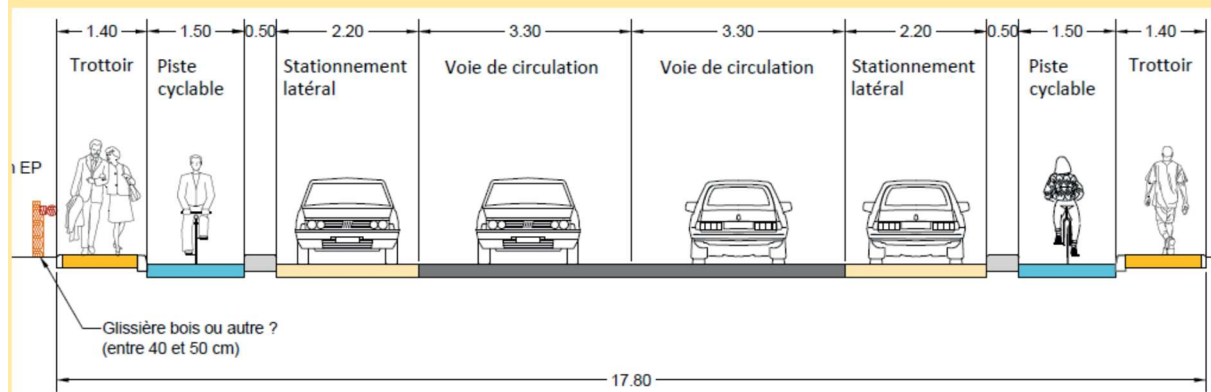
Scénario 1 : piste cyclable bidirectionnelle et trottoirs



Scénario 2 : voie verte

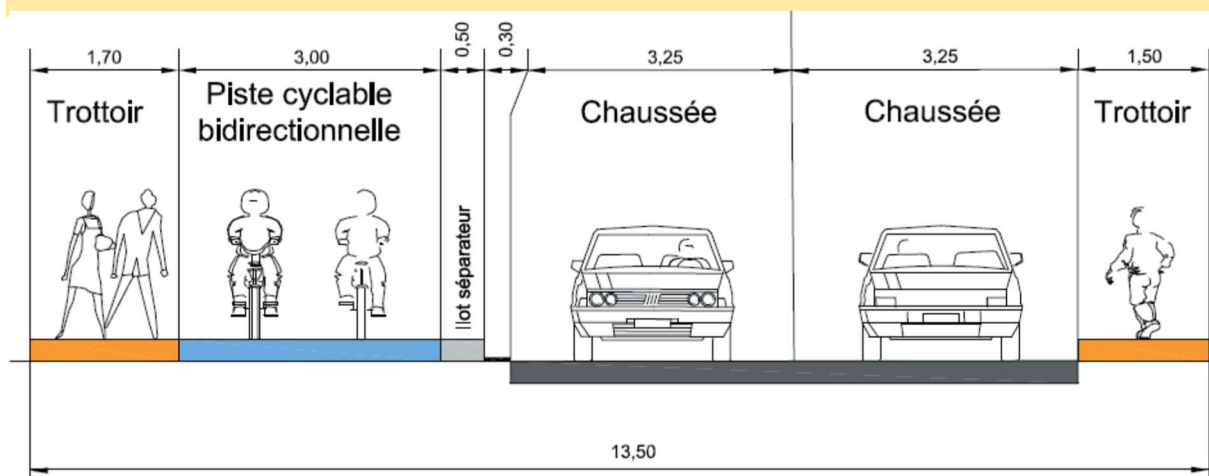


Scénario 3 : pistes cyclables unidirectionnelles

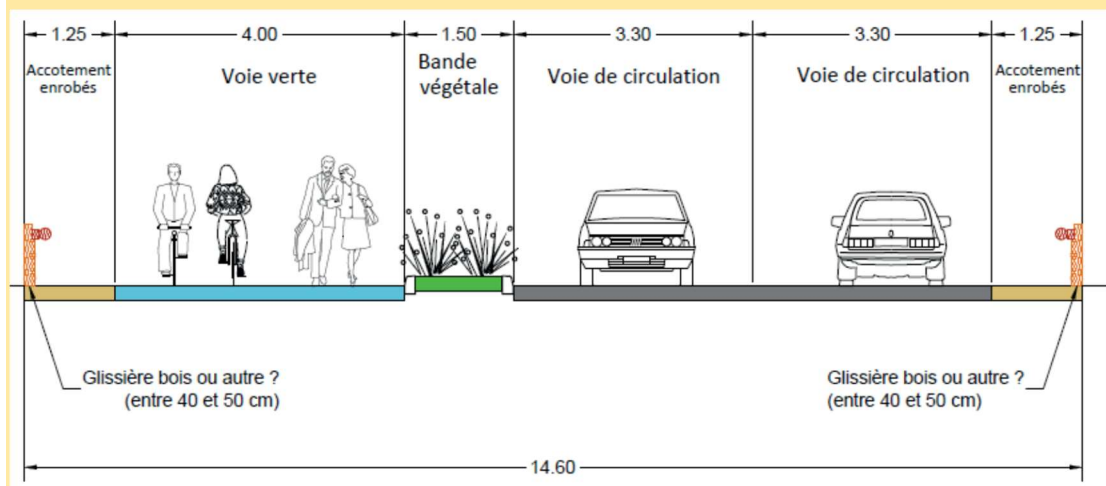


Tronçon n°3 : zone hors agglomération / naturelle :

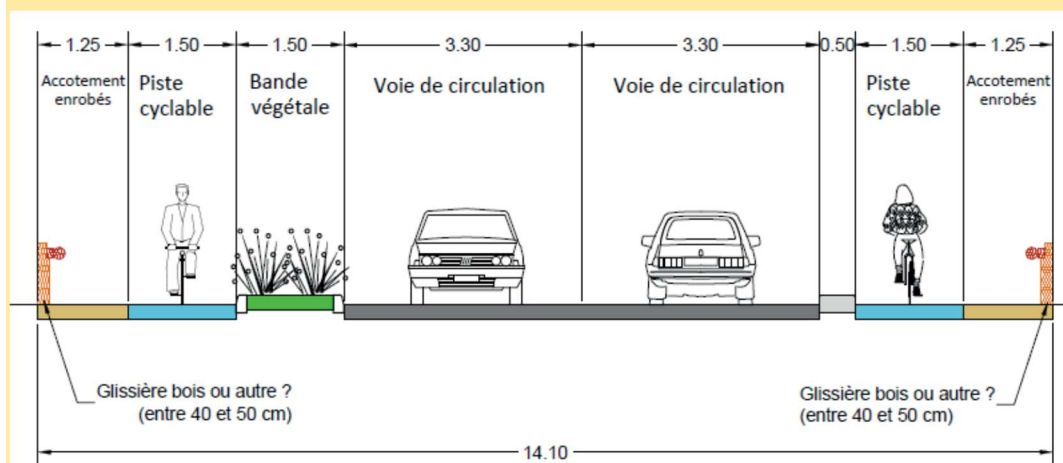
Scénario 1 : piste cyclable bidirectionnelle et trottoirs



Scénario 2 : voie verte



Scénario 3 : pistes cyclables unidirectionnelles



ANALYSE MULTICRITERES

L'installation d'un aménagement cyclable et/ou piétonnier va permettre de contribuer à la sécurisation de l'axe puisque les voies de circulation seront réduites et les dispositifs de sécurité encore plus importants.

Ce futur partage de la route sera donc gagnant-gagnant : la mise en place d'une infrastructure cyclable permettra de renforcer et de sécuriser en grande partie l'infrastructure routière.



Scénario 1 : piste cyclable bidirectionnelle et trottoirs

Sources : charte cycliste 2028, l'Association Française de cyclotourisme

Avantages

- Stationnement supplémentaire par rapport aux pistes unidirectionnelles
- Gestion avec les carrefours plus facile
- Véritable trame verte le long du littoral pour les piétons ET les cyclistes
- Pas de conflit entre les piétons et les cyclistes : chaque usage a un espace dédié

Inconvénients

- Traversée cycliste Nord → Sud obligatoire
- Busage important à l'approche du carrefour Font Sainte



Scénario 2 : voie verte

Avantages

- Davantage de stationnement
- Moins d'emprise au sol (5,5m en moyenne VS 6m en moyenne)
- Gestion avec les carrefours plus facile
- Véritable trame verte le long du littoral pour piétons ET cyclistes

Inconvénients

- Traversée cycliste Nord → Sud obligatoire
- Busage important à l'approche du carrefour Font Sainte



Scénario 3 : pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée

Avantages

- Continuité avec les infrastructures côté Var assurée → pas de traversée obligatoire
- Davantage d'espaces verts (2 bandes végétalisées de part et d'autre de la voie de circulation)

Inconvénients

- Moins d'espaces piétons (la piste cyclable, par définition, ne sera empruntée que par des cyclistes)
- Busage important à l'approche du carrefour Font Sainte
- Gestion des carrefours plus compliquée

MODALITES DE LA CONCERTATION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DELIBERATIONS

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (**L.103-2 & R.103-1**), la concertation vise à associer le plus tôt possible les habitants, les associations locales, ainsi que les autres personnes concernées, à l'élaboration de certains projets.



Par délibération en date du 31 mars 2023, le Département des Bouches-du-Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Font Sainte et le Var, dans la commune de La Ciotat :

- La nécessité d'une concertation publique a été actée et a été réalisée sous la forme d'exposition publique, de permanences pour répondre aux questions, de la mise à disposition d'un registre au public et d'éléments d'information sur le projet en phases conception et réalisation sur le site internet du Département.

OBJET DE LA CONCERTATION

La phase de concertation faisant l'objet du présent bilan, portait sur :

- **les études préliminaires du projet** d'aménagement, afin de **recueillir les observations et les contributions** des usagers et riverains. Celles-ci ont été prises en compte dans le présent bilan de concertation ;
- **l'identification parmi les différentes variantes envisagées, de celle retenant l'adhésion du public.**

Une nouvelle concertation sera ensuite réalisée au stade de l'Avant-Projet et présentera en détail la solution retenue.

PERIODE DE CONCERTATION

La concertation sur les études préliminaires du projet d'aménagement s'est tenue :

Concertation publique préalable
du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Elle a pour but de présenter la description de l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux.

LES DISPOSITIFS D'INVITATION DU PUBLIC A PARTICIPER A LA CONCERTATION

La concertation publique a été annoncée par différents moyens :

- Affichage de l'avis de concertation publique du 21/04/23 au 26/05/2023 à l'Hôtel de Ville, la médiathèque, devant l'office du tourisme et dans divers lieux comme les points d'accès aux droits et le conservatoire (entre 20 et 30 affiches) et également réparti dans la ville, sur les panneaux « Mupi » du réseau JC DECAUX (30 faces)
- Annonces légales publiées dans la presse locale les 14 avril et 10 mai 2023 (journal La Provence et journal La Marseillaise)
- -Mise en ligne sur le site Internet, ainsi que sur l'application et le profil Facebook de la Mairie de La Ciotat. Egalement, envoi de l'information via la newsletter à plus de 10 000 abonnés.
- Annonce sur le site internet du Département .



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

RD559 – Aménagement entre le carrefour de Fontaine et le Var
Commune de La Ciotat

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontaine et le Var, sur la commune de La Ciotat.

La concertation, prévue à l'article L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme, se déroulera sur la commune de La Ciotat aux dates suivantes :
du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter la description de l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Elle sera exposée sous la forme de panneaux qui seront présentés en physique et en numérique.

Site d'exposition
Le public pourra découvrir l'exposition sur le site de la mairie de La Ciotat, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Rond-point des Messageries
13600 LA CIOTAT
Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



Fermé le 25/04/2023 après-midi, le 02/05/2023 toute la journée, le 04/05/2023 matin, le 11/05/2023 matin, le 22/05/2023 après-midi et le 26/05/2023 après-midi.

Site Internet
Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département : www.departement13.fr
Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »
Ou en scannant ce QR code



Permanences
Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 5 permanences sur le site pour répondre aux questions du public :

- Lundi 24 avril 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Jeudi 4 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Mardi 9 mai 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Mercredi 17 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Vendredi 26 mai, le matin de 10h00 à 12h00

MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

Sur registre papier
Disponible à proximité des expositions en mairie.

Sur le registre numérique
Accessible via le site Internet du Département

Par courriel
routes@departement13.fr

Par voie postale
Département des Bouches du Rhône
Direction des Routes et des Ports
52, avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

Avis affiché devant la Mairie de La Ciotat

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION DU PUBLIC

Les supports mis à disposition

L'exposition publique

Une exposition publique de 6 panneaux d'information, présentant les enjeux, la problématique et la démarche du projet, a été mise à la disposition du public :

- **Panneau 1** : le contexte du projet et le calendrier prévisionnel ;
- **Panneau 2** : les études de trafic ;
- **Panneau 3** : les enjeux pris en compte par le projet (enjeux environnementaux) ;
- **Panneau 4,5** : la Présentation des variantes ;
- **Panneau 6** : la Présentation de l'analyse multicritères.

Les lieux de mise à disposition des supports d'information du public

L'exposition publique a eu lieu dans les locaux de la mairie de La Ciotat, du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, sans rendez-vous.

- **Hôtel de Ville**
Salle du Conseil
Rond-point des Messageries
13600 LA CIOTAT

Le public a également pu découvrir l'exposition téléchargeable sur le site internet du Département, avec la création d'une page dédiée au projet :

<https://www.departement13.fr/nos-actions/routes/les-chantiers/rd559-la-ciotat-amenagement-entre-le-carrefour-de-fontsainte-et-le-var/>



Les 6 panneaux d'information du public



Photo n°1 de l'exposition publique au sein des locaux de la Mairie de la Ciotat



Photo n°2 de l'exposition publique au sein des locaux de la Mairie de la Ciotat

La tenue de permanences pour répondre aux questions du public

5 permanences ont été assurées par les techniciens de la Direction des Routes et des Ports du Département durant la période de l'exposition publique (du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023) au sein des locaux municipaux pour répondre aux questions du public :

Lundi 24 avril 2023, le matin de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi 4 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00 ;
Mardi 9 mai 2023, le matin de 10h00 à 12h00 ;
Mercredi 17 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00 ;
Vendredi 26 mai, le matin de 10h00 à 12h00.

LES DISPOSITIFS DE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

Les observations et contributions du public ont pu être adressées au Département de plusieurs manières via :

- **Un registre papier** (mis à disposition en mairie) ;



- **Un registre numérique** via un lien accessible sur le site internet du Département <https://forms.office.com/e/Yb81W9DdVw> ;
- **Un envoi de courriels** à routes@departement13.fr ;
- **Un envoi de courrier postal** au Département à l'adresse postale indiquée ;

Toutes les contributions transmises ont été prises en compte et analysées dans ce bilan de concertation.

RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontaine et le Var

Le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontaine et le Var, sur la commune de La Ciotat.

Protection des données personnelles:
Les informations recueillies au sein de ce registre numérique seront enregistrées par le Département des Bouches-du-Rhône pour la participation du public à l'élaboration des projets routiers ayant une incidence sur l'environnement. Ce traitement répond d'une obligation légale prévue par l'article L121-16-1 paragraphe III du code de l'environnement.

Les données collectées ne sont pas communiquées à d'autres destinataires. Elles sont conservées pour la durée de la procédure de concertation.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site www.informatique-et-libertes.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Département des Bouches-du-Rhône : dpo13@departement13.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

* Obligatoire

1. Votre nom (facultatif)

Entrez votre réponse

2. Votre prénom (facultatif)

Entrez votre réponse

3. Votre adresse mail *

Entrez votre réponse

4. Vous êtes concerné par le projet parce que : * ☐

☐ vous êtes habitant de la commune

☐ vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste)

☐ vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, pignon, transports collectifs, trottinette etc)

☐ vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile)

☐ vous représentez une association (préciser en question n°7)

5. Votre position générale par rapport au projet étudié * ☐

☐ plutôt favorable

☐ plutôt défavorable

6. Quelle variante vous semble la plus adaptée ? * ☐

☐ Pistes cyclables bidirectionnelles (variante n°1)

☐ Voie verte (variante n°2)

☐ Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)

7. Votre contribution, votre avis, votre proposition au projet *

Entrez votre réponse

Ce contenu est créé par le propriétaire du formulaire. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft n'est pas responsable des pratiques de confidentialité ou de sécurité de ses clients, y compris celles de ce propriétaire de formulaire. Ne donnez jamais votre mot de passe.

Avec Microsoft Forms | [Conditions d'utilisation](#) | [Conditions d'accès](#) | [Accessibilité](#)

Questionnaire mis en ligne pour le registre numérique sur le site internet du Département

ANALYSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION

PARTICIPATION A LA CONCERTATION PUBLIQUE

LA FREQUENTATION DES DIFFERENTS LIEUX DE CONSULTATION

Expositions publiques

L'accès était libre durant les horaires d'ouvertures des Services administratifs qui accueilleraient l'exposition, les visiteurs qui ne se sont pas inscrits sur les registres n'ont pas pu être comptabilisés.

Site internet

La page du projet sur le site web du Département a été visitée 579 fois, par des visiteurs uniques.

Il y a eu un pic de visites à plus de 300 connexions le 25/04/2023 et une moyenne de 75 visites / jour les jours suivants.

Les visiteurs sont restés en moyenne 2 mn sur la page internet.

Permanences

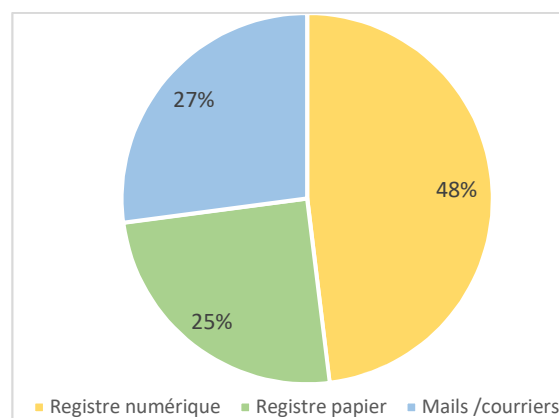
11 rencontres ont été réalisées. Elles ont permis de recueillir l'expression de celles-ci. Ces échanges ont duré en moyenne 20 minutes.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR MODE DE CONTRIBUTION

Modalités de participation	Nombre de contributions*
Registre numérique	89
Registre papier	50
Mails / courriers	55
Total	194

* Total général pouvant comptabiliser plusieurs fois la même personne notamment en cas de contribution sur le cahier + le formulaire + par mail

* NOTA : Une contribution par mail regroupe 40 habitants de la résidence « Parc Chantebrise »



Répartition des contributions publiques

Personnes ayant contribué plusieurs fois	11
--	----

Détail :

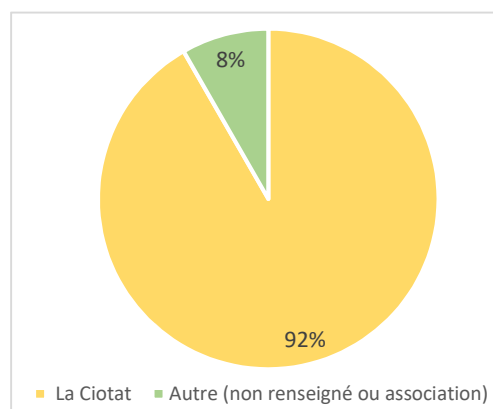
- 1 personne a contribué via les 3 modes : comptabilisée 1 seule fois sur le registre numérique
- 1 personne a contribué 2 fois sur le registre papier : comptabilisée 1 seule fois
- 3 personnes ont contribué sur le registre papier + le registre numérique : comptabilisée 1 seule fois sur le registre numérique
- 2 personnes ont contribué 2 fois via le registre numérique : comptabilisée 1 seule fois
- 1 personne a contribué via le registre numérique + par mail : comptabilisée 1 seule fois sur le registre numérique
- 3 personnes ont contribué 2 fois par mail : 1 fois par mail personnel et 1 fois sur une contribution commune de 40 personnes. Ces 3 personnes ont été comptabilisées 1 seule fois par mail.

Registre numérique	87
Registre papier	50-5 = 45
Mails / courriers	55-6 = 49
Nombre total de contributeurs	181

LIEU DE RESIDENCE DES PARTICIPANTS A LA CONCERTATION

La grande majorité des contributeurs à la concertation publique déclare résider à La Ciotat. Le reste (9%) ne précise pas son lieu de résidence.

Lieu de résidence	Nombre de contributeurs
La Ciotat	166
Autre (non renseigné ou association)	15
Total	181

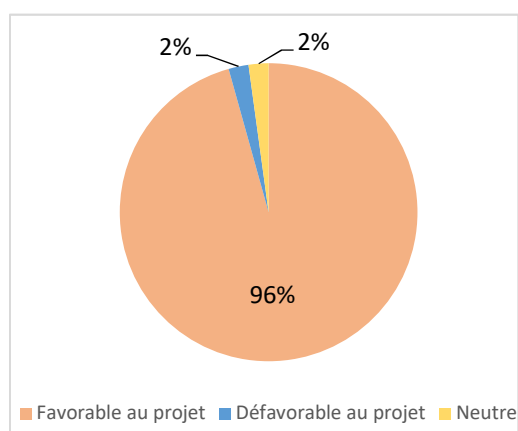


Lieu de résidence des contributeurs

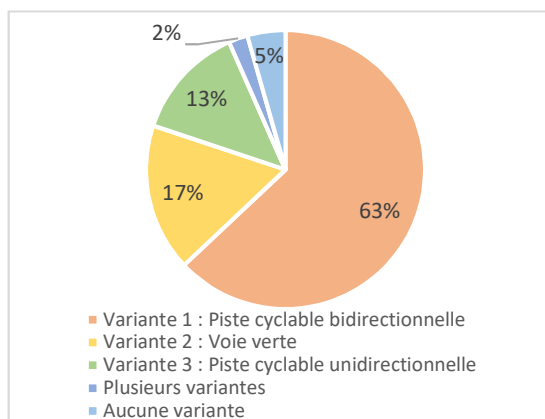
AVIS EXPRIMES PAR LES PARTICIPANTS

Le projet est reçu de manière positive par la grande majorité des participants : **96 % des contributeurs se déclare favorable à celui-ci**. Seulement 4 personnes sont défavorables au projet et 3 autres personnes ne se prononcent pas.

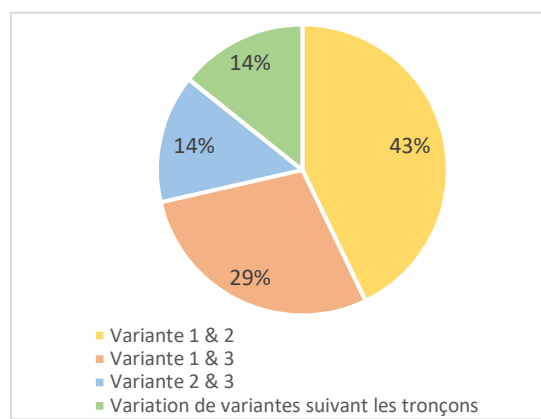
Concernant le choix des variantes, c'est le **scénario 1 : « Piste cyclable bidirectionnelle » qui retient davantage l'attention avec 63 % des contributeurs qui expriment une préférence pour cette option**. Les scénarii 2 : « Voie verte » et 3 : « Piste cyclable unidirectionnelle » récoltent quant à eux, respectivement 17% et 13% des participations. Enfin, 6 personnes proposent de mixer les différentes variantes.



Positionnement vis-à-vis du projet



Choix de variantes



Choix de variantes multiples

FOCUS QUANTI SUR L'ASSOCIATION LES DYNAMOS

L'association Les Dynamos a souhaité apporter **une contribution sous forme de mail via 8 propositions** synthétisées dans l'analyse qualitative présentée dans les pages suivantes.

L'association Les Dynamos a pour objet la **promotion des déplacements à vélo et autres modes actifs**. Elle est membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB).



LES CHIFFRES CLEFS

Elle compte environ **170 adhérents** sur le territoire de La Ciotat.

En 2020, l'association avait porté une pétition demandant l'aménagement cyclables et piétons de cette portion de la RD559 entre Fontsaïnte et le Var et avait recueilli **plus de 1047 signatures**. Le dossier complet de la pétition comprenant les 1047 signatures, les commentaires des usagers, les témoignages, la cartographie, les éléments techniques, le recueil des courriers échangés et la revue de presse est disponible ci-dessous :

[REMISE EN MAIRIE DE LA PETITION POUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES ET PIETON SUR LA D559 \(ROUTE DE SAINT-CYR\) - LES DYNAMOS](#)

POSITIONNEMENT A L'EGARD DU PROJET ET CHOIX DE LA VARIANTE

L'association a exclu la variante n°2 « Voie verte » et s'est prononcée favorablement **pour la variante 1 « Piste cyclable bidirectionnelle »**.

En s'appuyant sur les recommandations du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (**CEREMA**) préconisant d'éviter les aménagements de type Voie Verte et de **privilégier les pistes cyclables mono ou bidirectionnelles**.

FOCUS QUANTI SUR LES RESIDENTS DU PARC CHANTEBRISE

Les habitants du Parc Chantebrise résidant au 64 avenue du Baguier – 13600 La Ciotat, ont souhaité apporter leur contribution sous forme de mail.

Les 40 signataires de cette contribution ont fait part des problèmes rencontrés actuellement par la copropriété et présentent leurs craintes vis-à-vis du projet futur. Celles-ci sont détaillées dans l'analyse qualitative présentée dans les pages suivantes.

Toutefois, ils ont conclu en exprimant leur préférence pour le scénario 1, voire le 2 et demandent la mise en œuvre d'un revêtement phonique ainsi que la réalisation d'un mur antibruit le long de la copropriété.

ANALYSE QUALITATIVE DES CONTRIBUTIONS

METHODE

Chacun des modes d'expression a favorisé des natures d'échanges spécifiques et fait donc l'objet d'une analyse qualitative ad hoc :

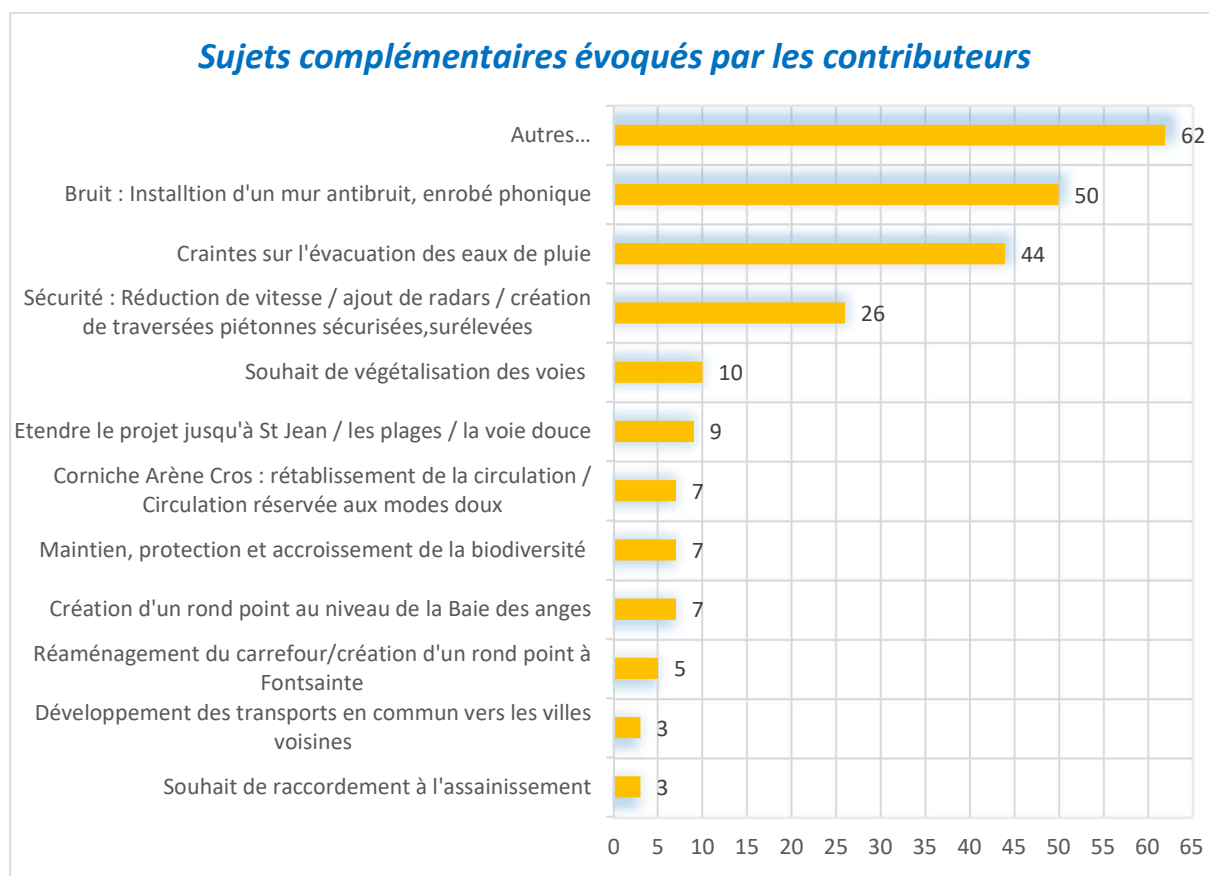
Les permanences ont permis d'aborder des situations particulières, de présenter les études et de répondre à des questionnements notamment concernant le tracé de la piste.

Les contributions écrites (mails, registres numériques et papiers) ont permis de recueillir des avis et des questionnements. Il a été apporté quelques réponses sur les contributions par mail.

La lecture accompagnée de prise de notes, puis l'analyse et le croisement des différents modes de consultation ont permis la rédaction d'une synthèse globale des avis exprimés. Cette synthèse est accompagnée par des verbatim permettant de se faire une idée du ton des contributions selon les thématiques identifiées.

SYNTHESE DES THEMATIQUES LES PLUS ABORDEES

Le graphique ci-dessous présente les grandes thématiques abordées dans les contributions (mails, registre numérique et registre papier), exprimées en nombre de participation ayant abordé chaque sujet. Ces éléments sont détaillés dans l'analyse qualitative qui suit :



Concernant les « autres sujets », les thèmes abordés sont entre autres : le manque de luminosité, la crainte concernant les accès aux propriétés et les limites foncières du projet. Egalement, la demande d'un aménagement avec un revêtement souple pour limiter les traumatismes articulaires (pour les coureurs), ainsi que la mise en place d'un aménagement provisoire en attendant les travaux.

D'autres demandes concernant des sujets **en dehors du projet** ont été faites et sont également comptabilisées dans cet item.

LES AVIS EXPRIMÉS DANS LES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

CONCERNANT LES ENJEUX MOBILITÉ

Attentes, besoins, inquiétudes sur la thématique sécurité

- La séparation claire entre modes doux et automobilistes est un sujet prédominant. En effet, la sécurité des cyclistes et des piétons semble concerner un bon nombre de contributeurs. **Une séparation claire**, par la création d'un terreplein ou d'un muret par exemple, entre la piste cyclable et la route est attendue. La mise en place de **davantage de passages piétons** rehaussés, de signalisation pour les traversées et de ralentisseurs est également demandée afin de **garantir la sécurité des piétons**. La **réduction de la vitesse à 50 km/h** est également évoquée, ainsi que la **mise en place de radars**. Une personne envisage même de ne pas attendre les travaux pour pallier le manque de sécurité des piétons et propose la mise en place de potelets souples au niveau des bas-côtés.
 - « Stop aux voitures et accident de vélo, animaux écrasés, danger pour nos enfants. »
 - « L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation. »

Attentes, besoins, inquiétudes sur la mise en place de nouveaux aménagements

- Les contributeurs mettent en avant des interrogations liées aux mobilités sur d'autres secteurs et **proposent ainsi l'extension du projet et la mise en place de nouveaux aménagements**.
 - **L'aménagement du carrefour de Fontainte est particulièrement évoqué.**
 - D'autres soulignent le problème de la portion du **chemin Arène Cros** qui n'est plus empruntable depuis l'effondrement. Ce chemin pourrait également être aménagé pour les modes doux.
 - Un autre sujet est la dangerosité de la sortie de la zone résidentielle de la **Baie des Anges : la création d'un giratoire pourrait sécuriser ce carrefour.**
 - Autres sujets: des aménagements cyclables sont demandés dans des secteurs considérés comme dangereux. On peut citer la zone urbaine avant le carrefour de Fontainte, la section de Fontainte jusqu'au Var, de Fontainte jusqu'à Saint Jean, de Fontainte jusqu'à Saint-Cyr, le long du chemin de fer, ainsi que sur l'avenue Mireille.

Attentes, besoins, inquiétudes concernant l'incitation aux modes doux

- Pour certains, la place de la voiture est encore trop présente dans les variantes proposées. **Des aménagements incitant à l'utilisation des modes doux sont demandés** : parkings vélos et trottinettes sur les parkings des plages, création de lignes de transports collectifs vers les communes voisines, suppression d'une voie de parking en faveur de plus de verdure et d'espaces piétons, limitation de l'accès aux résidents, parkings à l'extérieur de la ville, location de vélos, revêtement souple pour les coureurs, réaménagement des trottoirs... etc.
 - « Je trouve que malgré tout, les 3 scénarios ne proposent qu'un espace très réduit pour les piétons et cyclistes et font la part belle aux autos, avec pas moins de 4 voies ! (2 voies de circulation et 2 voies de parking). Cela me semble démesuré. »

LA REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE CONCERNANT LES ENJEUX MOBILITE

La présente concertation porte sur l'étude préliminaire et des études complémentaires seront réalisées en phase AVP.

Attentes, besoins, inquiétudes sur la thématique sécurité

Réduction de la vitesse / ajout de radars / création de traversées piétonnes sécurisées, surélevées :

Les aménagements qui seront mis en place seront en adéquation avec les normes en vigueur en terme de sécurité routière et répondront aux exigences du CEREMA. Le projet de réaménagement prévoit dans sa partie en agglomération, une reprise du profil en travers de la RD559, afin de donner des caractéristiques plus urbaines à cette voie, avec notamment une réduction des largeurs de voie, la mise en place de traversées piétonnes, mais également la création de places de stationnement

Des aménagements tels que des plateaux traversant ne sont pas exclus et seront réfléchis dans les phases ultérieures d'étude du projet. Ces aménagements participeront à la réduction de la vitesse qui à ce jour est à 50 km/h.

Par ailleurs, la pose de radars pédagogiques relève de choix et financement communaux. A ce jour, deux radars pédagogiques (un dans chaque sens) ont été installés au niveau d'Arène Cros. Quant aux radars automatiques (sur feux ou fixes), il appartient aux services de l'Etat d'en déterminer les emplacements suite à des analyses qui sont menées sur la densité d'accidents de la route, c'est-à-dire le nombre d'accidents par kilomètre de voie et par an, le tout rapporté à la densité du trafic relevé. Généralement, les indicateurs sont obtenus après une collecte de données sur une période d'au moins 5 ans.

Attentes, besoins, inquiétudes sur la mise en place de nouveaux aménagements

Réaménagement du carrefour ou création d'un rond-point à Fontaine :

Le réaménagement de la Place Paul Jourdan ne fait pas partie du projet actuel. Cependant, il pourra être étudié ultérieurement en concertation avec les services de la Métropole et de la commune.

Des réunions post-concertation seront tenues prochainement entre les 3 collectivités (Département / Métropole / Commune) pour faire part des diverses remarques recueillies par les contributeurs.

Corniche Arène Cros :

Compétence Métropole : La réouverture de la circulation de la Corniche Arène Cros, ainsi que l'étude pour réserver la circulation aux modes doux, relèvent de la compétence métropolitaine.

Des réunions post-concertation seront tenues prochainement entre les 3 collectivités (Département / Métropole / Commune) pour faire part des diverses remarques recueillies par les contributeurs.

Création d'un rond-point au niveau de la Baie des Anges :

Cet aménagement est envisageable. Le projet est amené à évoluer au fur et à mesure de l'avancement des études, notamment en phase d'Avant-projet et Projet.

Continuités cyclables :

Le prolongement du projet vers Saint Jean, les plages ou encore la voie douce ne fait pas partie du projet actuel. De plus, l'aménagement en dehors des routes départementales est de compétence métropolitaine.

Des réunions post-concertation seront tenues prochainement entre les 3 collectivités (Département / Métropole / Commune) pour faire part des diverses remarques recueillies par les contributeurs.

Attentes, besoins, inquiétudes concernant l'incitation aux modes doux

Equipements :

La pose d'équipements pour le stationnement des vélos (arceaux, abris sécurisés...) sera étudiée lors des phases plus détaillées du projet en concertation avec les services de la Métropole et de la commune, compétents en matière de mobilier urbain.

Développement des transports en commun :

Le projet prend en considération les arrêts bus existants. Cependant, le développement des offres de transports en commun est de compétence Métropolitaine.

Des réunions post-concertation seront tenues prochainement entre les 3 collectivités (Département / Métropole / Commune) pour faire part des diverses remarques recueillies par les contributeurs.

Stationnement :

Des places de stationnement seront mises en place uniquement là où elles semblent nécessaires et non sur la totalité du projet.

CONCERNANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Attentes, besoins, inquiétudes sur la thématique environnementale

- Il ressort des participations, une **volonté de préserver et d'accroître la biodiversité et de favoriser la nature en ville**. Plus concrètement, il est demandé d'accentuer la plantation d'arbres et de végétaux, la mise en place de jardinières fleuries, de nichoirs, d'hôtels à chauves-souris, de crapauducs et de corridors pour hérissons. Des zones humides sont à créer ou à préserver.
 - « Quel que soit le projet, je vous invite à mener une réflexion sur le maintien et l'accroissement de la biodiversité (faune, flore) avec ce projet. »

Attentes, besoins, inquiétudes sur les nuisances sonores

- Les nuisances sonores engendrées par l'axe routier inquiètent dans la zone urbaine de La Ciotat. Plusieurs contributeurs demandent la mise en place de mesures palliant cet effet : **mur anti-bruit, enrobé phonique...**
 - « Le bruit des voitures y est infernal [...] je demande un revêtement acoustique. »

Attentes, besoins, inquiétudes sur la thématique paysagère

- La **végétalisation de l'axe** semble être un sujet important : est demandée la création d'une séparation végétalisée entre vélos et véhicules motorisés ainsi que la plantation d'arbres afin de rendre le parcours agréable et ombragé. La mise en place de **mobilier urbain** est également à envisager : bancs, poubelles, point de vue sur mer...

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **gestion des eaux** (évacuation des eaux)

- Le sujet de la gestion des eaux soulève quelques questions : est-ce que des **travaux d'assainissement** seront réalisés ? Les **eaux de pluie** seront-elles correctement évacuées ? **Les buses auront-elles les capacités suffisantes** sur le secteur de Fontaine ? Le raccord des maisons au réseau d'assainissement est souhaité.

LA REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE CONCERNANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **thématique environnementale**

Biodiversité :

Dans le cadre du projet paysager associé à l'aménagement, il est prévu de limiter l'aménagement de surface aux emprises actuelles. Globalement, celles-ci ne provoqueront aucune imperméabilisation supplémentaire, voire une légère désimperméabilisation par la mise en place de revêtement drainant pour la partie cyclable et piétonne.

Par ailleurs, dans le cadre des études d'avant-projet, un diagnostic environnemental sera réalisé, ainsi qu'un inventaire des zones humides potentielles, afin d'adapter et insérer au mieux le projet dans l'environnement.

Attentes, besoins, inquiétudes sur les **nuisances sonores**

Bruit :

Le projet de requalification n'induit pas de trafic supplémentaire ; au contraire, l'aménagement a pour vocation d'inciter au report modal vers les modes actifs, moins sonores.

De plus, la mise en œuvre d'un enrobé acoustique (à faible émissivité phonique) sera étudiée.

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **thématique paysagère**

Végétalisation des voies :

Le projet prévoit la mise en place de plantations le long de l'aménagement.

Le choix des essences s'effectuera sur la base d'une palette végétale, prédéfinie par les services gestion de la route du Département, adaptée au contexte climatique des Bouches-du-Rhône.

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **gestion des eaux** (évacuation des eaux)

Réseaux d'eaux pluviales / eaux usées :

Les caniveaux ou talus pourront être modifiés selon la zone de travaux, cependant l'opération ne conduit à aucune imperméabilisation supplémentaire, voire une très légère désimperméabilisation sur les emprises aménagées. L'ensemble des cheminements pour modes actifs créés seront composés de structures perméables. L'écoulement de eaux pluviales sera étudié en amont des travaux et sera optimisé sur l'ensemble du projet.

Compétence Métropole : La création et/ou l'extension de réseaux d'eaux usées sont de compétences Métropole.

Des réunions post-concertation sont programmées pour relayer à la Métropole les demandes citoyennes sur ce sujet émises à l'occasion de la concertation ; ce sujet sera traité par la Métropole, distinctement de l'opération Département.

CONCERNANT LES ENJEUX SOCIAUX

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **thématique foncière**

- La possibilité de conflit avec les riverains propriétaires est citée à plusieurs reprises. Le scénario voie verte semble davantage convenir à ces contributeurs puisqu'il génère une **emprise au sol moins importante**. La **question de l'accès aux propriétés** est également évoquée.

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **concertation**

- Quelques remarques ont été formulées sur la concertation en elle-même, notamment sur les panneaux de présentation du projet. Les données utilisées seraient **obsolètes** et les informations données sur les aménagements concrets qui seront réalisés **trop floues**. **Des précisions concernant l'aménagement des carrefours et du Boulevard Lavaux sont demandées.**
 - « Je suis un peu déçu du contenu des panneaux qui restent très "flous" sur les aménagements concrets. »

LA REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE CONCERNANT LES ENJEUX SOCIAUX

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **thématique foncière**

Foncier / Clôtures / accès :

L'aménagement se fera uniquement dans les limites foncières existantes. Hors emprises de l'opération, le projet s'attachera à éviter toute atteinte aux installations privées (ouvrages, haies...); le cas échéant, les installations seraient rétablies, en concertation avec les riverains concernés, dans le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet prévoit le maintien de l'ensemble des accès existants.

Attentes, besoins, inquiétudes sur la **concertation**

Données obsolètes :

Les panneaux de la concertation présentaient les résultats des études de trafic réalisées sur la RD559 en période hivernales et estivales de 2010, ainsi que les comptages réalisés sur les voies transversales en période estivale de 2014.

Ces chiffres ont été complétés par les données de 2022 qui montrent une augmentation du trafic de 15% à la hauteur du carrefour de Font Sainte et d'une baisse de 17% au niveau de la limite du Var. Cette étude a pour but de démontrer que le trafic de transit est assez faible.

Données trop floues :

Les panneaux ont présenté seulement des types d'aménagement possibles sans rentrer dans le détail car le projet est en phase d'étude préliminaire. La concertation publique a été menée afin que la population nous informe de sa préférence sur l'aménagement à mettre en place. Des études complémentaires seront réalisées en phase AVP notamment sur l'aménagement des différents carrefours.

Aménagement du Bd Lavaux (RD40a) :

Le réaménagement de cette voie ne fait pas parti du projet actuel. Cependant, il pourra être étudié ultérieurement avec la Métropole, car les compétences sur cet aménagement sont partagées.

Information :

En application des articles L.103-2 et R.103 du code de l'Urbanisme, cette opération dénommée « RD559 - Aménagement entre le carrefour de Font Sainte et le Var », doit faire l'objet pendant toute la durée d'élaboration du projet, d'une concertation publique associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par cette opération d'infrastructure routière.

CONCERNANT D'AUTRES THEMATIQUES

Attentes, besoins, inquiétudes concernant la **temporalité du projet**

- Plusieurs contributeurs pointent du doigt l'urgence de cet aménagement et **souhaitent que les travaux soient engagés le plus rapidement**. Est proposée la mise en place d'aménagements temporaires afin de garantir la sécurité des piétons (cf. « incitation aux modes doux »).
 - « A faire au plus tôt. »

LA REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE CONCERNANT LES AUTRES THEMATIQUES

Attentes, besoins, inquiétudes concernant la **temporalité du projet**

Délais :

La présente concertation porte sur l'étude préliminaire. Des études complémentaires seront réalisées en phase AVP, puis en phase PROJET. De plus, ce projet étant en partie en agglomération, une coordination entre collectivités (Département / Métropole / Commune) est nécessaire.

C'est pourquoi, le délai est difficilement compressible.

Aménagements provisoires :

Des aménagements temporaires permettant la sécurisation des piétons pourraient être étudiés en concertation avec les services de la Métropole sur la section en agglomération.

Manque de luminosité :

Un éclairage provisoire sur plots a été installé en agglomération par la commune qui en a la compétence. Il sera pris en considération pour la réalisation des futurs aménagements.

FOCUS QUALI SUR L'ASSOCIATION LES DYNAMOS

8 propositions ont été détaillées par mail par l'association Les Dynamos et concernent la **thématique mobilité**. Plusieurs contributions individuelles statuent clairement de soutenir le point de vue de l'association. Elles ont donc été analysées et synthétisées ci-dessous.



Attente que le projet puisse faire le lien avec l'itinéraire véloroute V65, en initiant une réunion de coordination avec le comité d'itinéraire véloroute V65.

Inquiétude quant à l'aménagement de type Voie Verte et le **souhait de privilégier les pistes cyclables mono ou bidirectionnelles**. Le scénario 2 proposé suscite des craintes de l'association, en effet selon les recommandations du CEREMA **l'option Voie Verte a un inconvénient majeur : la mise en danger des piétons et des cyclistes du fait d'un conflit d'usage**.

- « Nous déconseillons, selon les recommandations du CEREMA, l'aménagement d'une voie verte sur la RD559 entre Fontsaïnte et le Var (scénario n°2 : NON !), inappropriée au contexte en raison de l'absence de séparation physique avec le réseau routier, d'un grand nombre d'accès riverains et des croisements avec le réseau routier et des flux importants de piétons et cyclistes. »

Attente de l'association d'une **séparation physique entre les cheminements piétons et les cheminements cyclistes**, par un contraste, un dénivelé et un marquage afin d'éviter : « conflits d'usage par manque de lisibilité des espaces. »

Craintes quant à l'installation de dispositifs anti-accès motorisés sans observation des pratiques préalable. Selon l'association le choix d'éventuels dispositifs anti-accès motorisé tels que les potelets, les barrières anti-vélo et autres obstacles contondants constituent soit un danger mortel pour les cyclistes, soit une entrave empêchant le passage des vélos équipés de remorques, sacoches, vélo cargos tandems, tricycles etc. Selon elle, des dispositifs anti accès motorisés conformes aux recommandations du CEREMA pourraient être installés après une période d'observation des usages, si nécessaires.

Attentes quant à la **continuité de l'itinéraire et les priorités données aux piétons et aux cyclistes**. « La cyclabilité dépendra également de la continuité de l'itinéraire et du traitement des priorités aux intersections qui doivent être d'abord étudiées en faveur des piétons et cyclistes ».

Souhait de l'association d'**étendre le périmètre du projet à la RD559 à l'intérieur de la ville de la Ciotat**. « Le périmètre du projet actuel gagnerait grandement à être étendu à la RD559 Intra-Muros et à se coordonner avec la mairie de la Ciotat pour faciliter les déplacements entre le collège, le lycée, la voie douce, les commerces et les quartiers de Ste Marguerite, St Jean et Fontsaïnte ainsi que les accès à la mer. »

Souhait de l'association que les **services du CEREMA soient intégrés aux réflexions** concernant le projet d'aménagement dès la phase conception pour en vérifier sa conformité.

Attentes de l'**aménagement d'une voie douce dans les terres côté colline** en parallèle de l'aménagement cyclable et piéton de la RD559 afin de relier sur 8km en milieu rural les gares SNCF de La Ciotat et de Saint-Cyr.

Souhait de **ne pas ne pas empêcher la pratique cycliste sportive sur la route.**

FOCUS QUALI SUR LES RESIDENTS DU PARC CHANTEBRISE

Les divers problèmes rencontrés par les riverains du Parc Chantebrise et les craintes soulevées concernent :

L'écoulement des eaux de pluviales

Les résidents souhaitent savoir si le busage prévu dans chaque scénario est suffisant pour absorber les eaux pluviales, car, actuellement, lors des grosses pluies la RD559 est souvent inondée par l'eau descendant du chemin du Baguier.

L'augmentation des nuisances sonores

Les habitants dénoncent de fortes nuisances sonores de jour comme de nuit, rendant difficile le maintien des fenêtres ouvertes. Par la création d'emplacements de stationnement, ils craignent le ralentissement et l'engorgement de la circulation lors des manœuvres de véhicules, engendrant ainsi une augmentation du bruit.

La suppression des accotements

Les occupants signalent que les accotements sont utilisés par les services de secours et craignent qu'ils ne puissent plus passer si du stationnement est créé.

Les passages piétons

Ils demandent si l'arrêt de bus côté sud et les places de stationnement qui le bordent seront remplacées par des passages piétons et cyclistes.

La sécurité et la tranquillité

Les craintes des résidents portent sur les piétons/cyclistes qui circuleraient le long du mur de clôture et porteraient atteinte à leur sécurité et la tranquillité.

Pour conclure, ils demandent la mise en œuvre d'un revêtement phonique ainsi que la réalisation d'un mur antibruit le long de la copropriété.

LES AVIS EXPRIMES EN PERMANENCES

Les permanences ont permis des temps d'échanges individuels et de poser des questions au maître d'ouvrage mais également de faire part de leurs attentes, besoins ou inquiétudes à l'égard du projet. Les sujets abordés avec les techniciens du Département ont été renseignés ci-dessous.

Sujet 1 : → Mise en place d'une piste cyclable à partir de la gare

LES REPONSES APORTEES PAR LES TECHNICIENS DU DEPARTEMENT LORS DE LA PERMANENCE :

La personne reçue lors de la première permanence a proposé un tracé à partir de la gare, longeant l'A50 / la voie ferrée. Il a été expliqué que ce type de projet ne peut pas être porté par le Département qui est compétent sur les seuls aménagements sur routes départementales.

Des réunions post-concertation seront tenues prochainement entre les 3 collectivités (Département / Métropole / Commune) pour faire part des diverses remarques recueillies par les contributeurs.

Sujet 2 : → Création d'une piste cyclable sur la Corniche Arène Cros

LES REPONSES APORTEES PAR LES TECHNICIENS DU DEPARTEMENT LORS DE LA PERMANENCE :

L'aménagement et l'étude de la Corniche Arène Cros relèvent de la compétence métropolitaine.

Des réunions post-concertation seront tenues prochainement entre les 3 collectivités (Département / Métropole / Commune) pour faire part des diverses remarques recueillies par les contributeurs.

Sujet 3 : → Réparer la Corniche Arène Cros et rouvrir à la circulation

LES REPONSES APORTEES PAR LES TECHNICIENS DU DEPARTEMENT LORS DE LA PERMANENCE :

Compétence Métropole : La réouverture de la circulation de la Corniche Arène Cros, ainsi que l'étude pour réserver la circulation aux modes doux, relèvent de la compétence de la Métropole et de la Commune.

Des réunions post-concertation seront tenues prochainement entre les 3 collectivités (Département / Métropole / Commune) pour faire part des diverses remarques recueillies par les contributeurs.

Sujet 4 : → Mise en place d'éclairage public

LES REPONSES APORTEES PAR LES TECHNICIENS DU DEPARTEMENT LORS DE LA PERMANENCE :

Un éclairage public provisoire a été mis en place par la commune.

Compétence Métropole + commune : L'éclairage public relève de choix et financement communaux et/ou Métropolitains. Ils pourront être proposés au projet du Département, sous conventionnement et cofinancement commune et Métropole.

Sujet 5 : → Création d'un rond-point au niveau de la Baie des Anges

LES REPONSES APORTEES PAR LES TECHNICIENS DU DEPARTEMENT LORS DE LA PERMANENCE :

Cet aménagement est envisageable. Le projet est amené à évoluer au fur et à mesure de l'avancement des études, notamment en phase d'Avant-projet et Projet.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Le projet a suscité une **mobilisation importante du public**, notamment des riverains, des habitants de la commune de La Ciotat et des usagers de la RD559 qui ont pu s'exprimer via les différents moyens d'expression mis à leur disposition.

L'analyse des contributions exprimées par les participants à la concertation fait ressortir les éléments principaux suivants :

UN PROJET ATTENDU DES HABITANTS ET DES USAGERS DU TERRITOIRE

Le projet suscite l'adhésion de la grande majorité des participants : **96 % des contributeurs se déclare favorable au projet.**

Le **scénario 1 « Piste cyclable bidirectionnelle »** est celui qui remporte davantage l'adhésion du public au stade des études préliminaires, avec **63 % des contributeurs qui expriment une préférence pour cette option**. L'association les Dynamos suit cette tendance en s'appuyant sur les recommandations du CEREMA qui préconisent d'éviter les aménagements de type Voie Verte (voie piétons/vélos) et de privilégier les pistes cyclables mono ou bidirectionnelles. La solution 3 qui consiste à réaliser 2 pistes cyclables unidirectionnelles peut également être envisagée.

D'autres sujets spécifiques ont pu émerger durant cette concertation et pourront être approfondis lors de la phase AVP par les études menées par le Département.

PAR LE BIAIS DU PROJET SECURISER ET VALORISER LES MODES DOUX

Une **séparation claire entre modes doux et automobilistes** est fortement attendue. De même qu'une **séparation physique entre les cheminements piétons et les cheminements cyclistes, la continuité de l'itinéraire, les priorités données aux piétons et aux cyclistes** sont attendues par l'association les Dynamos.

La **mise en place de nouveaux aménagements** via l'extension du Projet en agissant prioritairement sur le **carrefour de Fontainte et le rond-point de la Baie des Anges** est abordé. Des souhaits ont également été formulés par l'association les Dynamos pour que projet puisse faire le lien avec l'itinéraire véloroute V65.

Enfin concernant la thématique mobilité, des **aménagements incitant à l'utilisation des modes doux** sont demandés.

PRESERVER, ACCROITRE LA BIODIVERSITE ET FAVORISER LA NATURE EN VILLE

D'autres enjeux importants ont été évoqués lors de cette concertation et concernent l'environnement. La volonté de **préserver et d'accroître la biodiversité, de favoriser la nature en ville et de végétaliser l'ensemble de l'axe** mais aussi de **prémunir les riverains des nuisances sonores** via des dispositifs spécifiques type mur antibruit ont été abordés.

PRECISER, COMMUNIQUER SUR LE PROJET LORS DES PHASES ULTERIEURES

En ce qui concerne les enjeux sociaux, des craintes ont été évoquées concernant la **thématique foncière, l'emprise au sol et la question de l'accès aux propriétés**. Enfin en ce qui concerne la concertation, des précisions devront être apportées concernant les aménagements concrets réalisés dans les phases ultérieures du Projet.



LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES

Le Département s'engage :

À poursuivre les études en phase AVP tel que privilégié par le territoire ;

À poursuivre les études pour la mise en œuvre d'une solution permettant de :

- Garantir la sécurité pour l'ensemble des usagers ;
- Déployer une offre pour les modes doux (piétons + vélos) ;
- S'inscrire dans le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes en tant que Véloroute Nationale n°65 (V65) reliant l'EuroVélo 17 à l'EuroVélo 8 ;
- de préserver la qualité de vie des riverains dans le respect de la réglementation en vigueur.

À poursuivre la concertation tout au long du projet.

CONCLUSION ET CHOIX DE LA SOLUTION :

Il ressort de cette concertation **un avis favorable** quasi unanime au projet.

L'analyse des contributions montre que près de la moitié des avis s'orientent vers la **variante 1** (piste cyclable bidirectionnelle et trottoir). Toutefois, il est relevé les difficultés liées à la traversée des cyclistes rendue obligatoire pour rejoindre la piste cyclable à chaque carrefour en venant du nord. Ces traversées posent un véritable problème de sécurité pour les cyclistes et peuvent avoir un impact quant à l'utilisation de la piste cyclable pour les cyclistes ne désirant pas traverser la route départementale pour y accéder. Cette solution possède toutefois l'avantage de séparer chaque mode actif (piétons/vélos), chacun possédant un espace dédié.

La **variante 2**, qui propose la réalisation d'une voie verte (voie piétons/vélos) fait réagir de nombreux contributeurs en dénonçant des conflits entre les modes actifs et pouvant ainsi générer des problèmes de sécurité.

La **variante 3**, qui consiste à réaliser deux pistes cyclables unidirectionnelles, ne fait pas apparaître d'avis négatifs mais ne représente pas la majorité des avis favorables qui se porte sur la variante 1. Pourtant, elle possède l'avantage d'assurer la continuité avec les infrastructures du côté du Var, où les aménagements cyclables sont composés également de deux pistes cyclables unidirectionnelles. Cette variante permet aux cyclistes d'accéder à la piste cyclable sans traverser la route départementale et permet donc d'assurer une meilleure sécurité des cyclistes.

L'aménagement a pour objectif principal de prendre en compte les modes actifs avec la réalisation d'équipements spécifiques, dédiés et qui assurent la sécurité des piétons et des cyclistes. Aussi, il est important que la solution retenue réponde au mieux à ses exigences de sécurité.

Compte-tenu de cet objectif prioritaire, le choix pour la poursuite des études se porte sur la **variante 3** qui consiste à proposer l'aménagement de deux pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la route départementale.

Cette variante qui permet d'éviter aux cyclistes la traversée de la route départementale, est donc plus sécuritaire et permettra, de fait, d'optimiser la fréquentation de ces équipements.

ANNEXES :

1. Délibération de la commission permanente du Département

2. Annonces de la concertation

- 2.1. Annonces légales publiées dans la presse
- 2.2. Constat d'huissier sur l'affichage
- 2.3. Annonce relayée sur le site internet de la Mairie de La Ciotat
- 2.4. Annonce relayée sur le site Internet du Département des Bouches du Rhône

3. Panneaux de concertation

4. Contributions du public *

- 4.1. Contributions du registre numérique
- 4.2. Contributions du registre papier
- 4.3. Contributions reçues par mail

*** Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), les informations personnelles recueillies lors de la concertation publique, ont volontairement été rendues illisibles.**